



LE PRÉSIDENT

COMMISSION PARTICULIERE DU
DEBAT PUBLIC LIGNE A GRANDE
VITESSE PARIS ORLEANS CLERMONT-
FERRAND LYON

Monsieur Michel GAILLARD, Président
68 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Villefranche-sur-Saône, le 28 novembre 2011

Nos réf. : JP/NG/11-311

Monsieur le Président,

Nous avons étudié avec grand intérêt le dossier que vous nous avez transmis sur le projet de ligne grande vitesse Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon (POCL).

Le projet de POCL constitue un véritable enjeu de l'aménagement du territoire de demain :

- En effet, d'une part, il favorisera le désenclavement de l'espace central français maillé de villes moyennes, qui ne pourront se développer et intégrer le réseau des villes et métropoles européennes que si leur desserte est améliorée.
- D'autre part, pour un développement durable de notre territoire, le report du trafic routier vers des modes de transports alternatifs doit être facilité. Il est primordial de créer des conditions favorables à ce report, en offrant aux usagers des transports collectifs un service performant. L'objectif de désaturation de la principale ligne TGV du pays, par son doublement, doit donc être une priorité.

Le POCL est également essentiel pour notre territoire Beaujolais. Effectivement, le Beaujolais aux Portes de Lyon offre d'importantes potentialités de développement économique du fait notamment, de son accessibilité, de sa qualité de vie, de son importante réserve foncière à vocation économique résultant de la requalification d'anciens sites industriels et de l'aménagement de nouveaux parcs d'activités comme celui de Lybertec, de rayonnement européen. Ce territoire ne peut être attractif - et ses entreprises compétitives - que s'il est desservi par un réseau d'infrastructures performantes, le rapprochant des autres régions françaises et européennes.

L'aménagement du POCL et le raccordement de cette nouvelle ligne aux réseaux ferroviaires existants permettront d'améliorer la desserte du Beaujolais via Lyon ou Mâcon, par l'amélioration des temps de parcours vers de nombreuses destinations du centre et de l'ouest de la France, telles qu'Orléans, Bourges, Nevers, Nantes....

Concernant les différents scénarios présentés, nous estimons que **la variante médiane par Roanne** est la plus pertinente pour les raisons suivantes :

- Tout d'abord cette infrastructure serait plus performante que la ligne actuelle en permettant un gain de temps de parcours de 10 mn sur le trajet Paris – Lyon.
- Ensuite, ce scénario est le plus pertinent en terme d'aménagement du territoire en améliorant la desserte de nombreuses villes moyennes qui bénéficieraient de gains de temps de parcours significatifs pour gagner Lyon ou Paris.
- Enfin, comparativement aux autres scénarios présentés, ce projet présente un coût d'investissement médian (12.8M d'euros contre 14M d'euros pour le scénario Ouest Sud), ce qui laisse penser que la probabilité de réalisation du projet dans des délais cohérents est plus forte que pour les autres scénarios plus onéreux. Par ailleurs, le différentiel pourrait être affecté à d'autres projets d'infrastructures structurants.
- La variante par Roanne présente un réel intérêt en désenclavant le Pays roannais et en rapprochant l'agglomération de Clermont-Ferrand de la région lyonnaise : le gain de temps de parcours d'une heure permettra le développement de synergies entre les deux régions Rhône-Alpes et Auvergne. De plus cette variante rend possible la desserte de Saint-Etienne par Roanne, l'Ouest de Rhône Alpes serait ainsi mieux desservi.
- La variante par Roanne offre la possibilité d'un raccordement direct en gare de Perrache en évitant Part-Dieu, pour un moindre coût comparativement à la variante par Mâcon. Cet avantage est non négligeable compte tenu de l'engorgement de la gare de Part-Dieu.

Nous tenons à attirer votre attention sur l'insertion de la ligne TGV dans l'agglomération Lyonnaise. Les tracés Ouest Sud, Ouest / Médian/ Est par Roanne traverseront inévitablement le Sud du Beaujolais. Ce secteur est très sensible sur le plan paysager, constitué de reliefs boisés, vignobles et d'un patrimoine architectural remarquable (Pierres Dorées). Une attention toute particulière devra être accordée à l'intégration de la ligne dans son environnement. Nous serons très vigilants sur le contenu des études d'impacts qui seront obligatoirement réalisées et pourront amener à la prescription d'exigences environnementales et mesures compensatoires. En effet, l'économie du Beaujolais repose également fortement sur la viticulture et le tourisme. La protection des paysages et de notre environnement est un impératif pour notre région, qui est aussi le poumon vert de l'agglomération lyonnaise.

Dans l'attente de la rencontre du 1^{er} décembre à Villefranche, pour échanger de vive voix sur ce projet majeur, qui est un réel atout pour notre territoire en contribuant à son développement économique, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.


Noël COMTE